



DES CELLULES SATURÉES D'OBJETS ILLICITES

Lors de récentes fouilles de cellules en maison d'arrêt, les personnels ont procédé à des saisies d'une ampleur particulièrement préoccupante.

Les découvertes effectuées démontrent une nouvelle fois que nos détentions sont aujourd'hui envahies d'objets interdits, parfois volumineux, parfois dangereux, et en quantité toujours plus importante.

Objets saisis :

- 3 téléphones portables (dont 2 iPhone)
- 1 téléphone endommagé
- 3 chargeurs complets
- Plusieurs câbles USB et câbles d'alimentation
- 1 clé Xiaomi avec télécommande
- 1 Chromecast avec télécommande
- 1 routeur Wi-Fi
- 1 carte SIM (puce SFR)
- 1 paire d'écouteurs sans fil
- 1 crêpière électrique
- Des consoles Xbox nouvelle génération
- Des gants de boxe
- 4 cigarettes électroniques type "puff"
- 5 paquets de cigarettes de marques espagnoles
- De nombreux morceaux de substances illicites de couleur marron
- 5 petits flacons de parfum

Ces découvertes ne sont plus exceptionnelles.

Elles traduisent une réalité préoccupante : nos maisons d'arrêt deviennent progressivement des lieux où circulent librement matériels électroniques, produits stupéfiants et objets divers voir dangereux !

Le brouilleur anti-drone semble aujourd'hui montrer ses limites. Les projections persistent. Les récupérations s'organisent.

Pendant ce temps, les personnels continuent d'assurer leurs missions avec rigueur et professionnalisme, malgré des effectifs contraints et un climat déjà sous tension.

FO Justice CP Béziers tient à féliciter les agents ayant procédé à ces fouilles et exige une fouille générale d'ampleur des maisons d'arrêt, la mobilisation immédiate des ELSP et si nécessaire, le renfort des ERIS.

IL EST TEMPS D'ENVOYER UN SIGNAL FORT.

Laisser ces objets circuler en détention, c'est affaiblir l'autorité, c'est banaliser l'illégalité, et c'est, à terme, exposer les personnels à des risques toujours plus grands.

FO Justice CP Béziers le dit clairement avant qu'un drame ne survienne, il faut agir.

La sécurité des personnels ne peut plus être une option. Elle doit être une priorité absolue.

FO Justice CP Béziers - Le : 24 février 2026

